

Le 6 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le sixième jour de mars deux mille dix-sept à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
SIÈGE no. 4 - VACANT
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement relatif au Plan d'urbanisme – no. 299-2017
- 8.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement de construction – no. 302-2017
- 9.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement relatif aux dérogations mineures – no. 304-2017
- 10.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement de lotissement – no. 301-2017
- 11.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement relatif aux permis et certificats – no. 303-2017
- 12.0 Résolution d'adoption du premier projet de règlement de zonage – no. 300-2017
- 13.0 Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation
- 14.0 Avis de motion – règlement relatif à la tarification des permis et certificats
- 15.0 Point annulé
- 16.0 Résolution d'appui pour amendement au code municipal
- 17.0 Reddition de comptes – Amélioration du réseau routier
- 18.0 Congrès ADMQ
- 19.0 Entente Croix Rouge
- 20.0 Avis de motion – annulation règlement véhicules hors-route
- 21.0 Comptes à payer
- 22.0 Varia
 - 22.1 – Avis de motion – règlement véhicules hors-route
- 23.0 Questions de l'assemblée
- 24.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R17-03-025
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R17-03-026
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 6 mars 2017

R17-03-027
Procès-verbal
du 6 février 2017

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R17-03-028
Premier projet -
plan d'urbanisme

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME
PORTANT LE NUMÉRO 299-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU
PLAN D'URBANISME DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES »
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 139-89**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QUE ce remplacement vise à actualiser le plan d'urbanisme et à le rendre conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement relatif au Plan d'urbanisme portant le numéro 299-2017, intitulé « Plan d'urbanisme de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement 139-89 et ses modifications.

ADOPTÉE

R17-03-029
Premier projet -
règlement de
construction

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PORTANT LE
NUMÉRO 302-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES » ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 142-89**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son règlement de construction;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement de construction portant le numéro 302-2017, intitulé « Règlement de construction de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement numéro 142-89 et ses modifications.

ADOPTÉE

R17-03-030
Premier projet -
règlement relatif
aux dérogations
mineures

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS
MINEURES PORTANT LE NUMÉRO 304-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT
RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES DE LA PAROISSE DE NOTRE-
DAME-DE-LOURDES » ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 208-2000**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement relatif aux dérogations mineures portant le numéro 304-2017, intitulé « Règlement relatif aux dérogations mineures de la municipalité de Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement numéro 208-2000 et ses modifications.

ADOPTÉE

Le 6 mars 2017

R17-03-031
Premier projet -
règlement de
lotissement

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PORTANT LE
NUMÉRO 301-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES » ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 141-89**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son règlement de lotissement;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-François Carrier et
résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement de
lotissement portant le numéro 301-2017, intitulé « Règlement de lotissement de la
Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement numéro 141-89 et ses
modifications.

ADOPTÉE

R17-03-032
Premier projet -
règlement relatif
aux permis et
certificats

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET
CERTIFICATS PORTANT LE NUMÉRO 303-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS DE LA PAROISSE DE NOTRE-
DAME-DE-LOURDES » ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 143-
89**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son règlement relatif aux permis et
certificats;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Donald Laliberté et résolu à
l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement relatif aux
permis et certificats portant le numéro 303-2017, intitulé « Règlement relatif aux permis et
certificats de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement numéro
143-89 et ses modifications.

ADOPTÉE

R17-03-033
Premier projet -
règlement de
zonage

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO
300-2017 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA PAROISSE DE
NOTRE-DAME-DE-LOURDES » ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 140-89**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer son règlement de zonage;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Blier et résolu à
l'unanimité des conseillers, le conseil adopte le **Premier projet** de règlement de zonage
portant le numéro 300-2017, intitulé « Règlement de zonage de la Paroisse de Notre-
Dame-de-Lourdes » et remplaçant le règlement numéro 140-89 et ses modifications.

ADOPTÉE

R17-03-034
Date de l'assemblée
publique de
consultation

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);
Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la
date de l'assemblée publique de consultation au 6 avril 2017 à 19 heures au Centre
communautaire.

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement relatif à la tarification des permis et certificats :

Monsieur Donald Laliberté donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un
jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption,
un règlement relatif à la tarification des permis et certificats.

Point 15

Ce point a été annulé.

Le 6 mars 2017

AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI
AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
– DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

R17-03-035
Appui -
amendement au
Code municipal

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction générale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial, Éric Lefebvre.

ADOPTÉE

R17-03-036
Reddition de
comptes -
amélioration du
réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt-quinze mille six cent soixante et onze dollars (95 671 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Le 6 mars 2017

R17-03-037
Congrès ADMQ

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 14 au 16 juin 2017, au montant de cinq cent dix-neuf dollars (519.00 \$), taxes en sus, ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R17-03-038
Entente -
Croix-Rouge

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes convie d'une entente écrite avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020;
QUE la municipalité verse une contribution d'un montant de cent soixante dollars (160.00 \$) pour chacune des années de l'entente.

ADOPTÉE

Avis de motion – annulation règlement véhicules hors-route :

Avis de motion

Monsieur Jean-François Carrier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, un règlement abrogeant le règlement 298-2017 permettant la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux, sera présenté pour adoption.

R17-03-039
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quarante-cinq mille trois cent six dollars et dix sous (45 306.10 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Avis de motion – règlement véhicules hors-route :

Avis de motion

Monsieur Donald Laliberté donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, un règlement permettant la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux, sera présenté pour adoption.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h29 et se termine à 20h33.

R17-03-040
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales